




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-484**

Séance publique du

10 novembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161110- lmc1100473-DE-1-1
Date de signature : 14/11/2016
Date de réception : lundi 14 novembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : PRESTATIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES (4 LOTS)-SIGNATURE DU
MARCHE**

Le 10 novembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/11/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Muriel HERNANDEZ à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Madame Liliane PIERRON, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
Secrétaire : Coralie JAUSSAUD

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PRESTATIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES (4 LOTS)-
SIGNATURE DU MARCHÉ

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les marchés en vigueur parvenant à échéance le 31 décembre 2016, une procédure adaptée a été lancée pour renouveler les marchés de conseils et d'assistance juridiques.

Ces marchés ont pour objet de commander aux prestataires des conseils et des propositions concrètes et opérationnelles dans différents domaines du droit.

Sont exclues de ce marché, les prestations de défense et de représentation en justice de la commune d'Aix-en-Provence, dans le cadre de procédures contentieuses.

Les prestations ont été réparties en 4 lots (accords-cadres à bons de commandes avec des seuils minimum et maximum en valeur):

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant minimum en € par an</i>	<i>Montant maximum en € par an</i>
1	Droit de la commande publique, des contrats et montages juridiques complexes	5000	25 000
2	Droit de la Fonction Publique, Droit du Travail, Droit social	5000	20 000

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant minimum en € par an</i>	<i>Montant maximum en € par an</i>
3	Droit de l'Urbanisme, Droit de l'Aménagement et du Foncier, Droit de la Construction	10 000	30 000
4	Droit Général des Collectivités Territoriales, Intercommunalité et satellites, Domanialité	10 000	40 000

Pour l'ensemble des lots, chaque marché sera conclu pour une période initiale d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2017. Il pourra être reconduit trois fois une année de manière expresse.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Libellé	%
Valeur technique	60
Prix	40

Un avis d'appel public à la concurrence n°2016-20 a été adressé à la presse le 27/05/2016. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie..... le 27/05/2016
- BOAMP..... le 30/05/2016

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 27/05/2016.

La date limite de réception des plis avait été fixée au **4 juillet 2016 à 12 h 00**.

Lors de la séance du 21 octobre 2016, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont décidé de retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant minimum en € par an</i>	<i>Montant maximum en € par an</i>	Attributaire
1	Droit de la commande publique, des contrats et montages juridiques complexes	5000	25 000	Cabinet GUIMET
2	Droit de la Fonction Publique, Droit du Travail, Droit social	5000	20 000	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
3	Droit de l'Urbanisme, Droit de l'Aménagement et du Foncier, Droit de la Construction	10 000	30 000	SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER et ASSOCIES
4	Droit Général des Collectivités Territoriales, Intercommunalité et satellites, Domanialité	10 000	40 000	Cabinet SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés de conseils et d'assistance juridiques relatifs aux lots n° 1,2,3 et 4, ainsi que leurs éventuelles reconductions, avec les sociétés et pour les montants indiqués ci-dessus.

DL.2016-484 - PRESTATIONS DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES (4 LOTS)-
SIGNATURE DU MARCHE

-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»